COMMUNE DE CHANCY

N° 36/2024

LÉGISLATURE 2020 - 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 DÉCEMBRE 2024

PRÉSENTS-ES	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	M. CONRAD, B. DESPLAND et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, D. ANDALORO, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON, R. PARTY et M. SUTER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	M. PASCHE, Adjointe
EXCUSÉE	:	Mme	J. PARACCHINI
ABSENTE	:	Mme	C. BAILLIF

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité soit par 12 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 25 novembre 2024, **Mme la Présidente** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 20 novembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet de l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7 millions à la Ville de Genève, destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

a) Employé communal

M. Bouvier annonce que M. Egenter a pris sa retraite fin octobre 2024 après 27 ans de bons et loyaux services.

b) Kiosque

M. Bouvier rappelle que le contrat de bail liant la Commune à M. Greber pour la gestion du Maé Café a été résilié au 30 novembre et confirme que la Commune a pu récupérer les clés lors de l'état des lieux tenu en présence de **M. Beuchat.**

Il reste néanmoins quelques points financiers à régler.

L'Exécutif souhaite prendre un peu de temps pour décider de la suite.

c) Autorisation relative à la création du parking et du terrain multisport

M. Beuchat indique qu'une étude acoustique a été demandée dans le cadre de la demande d'autorisation de construire. Elle fera partie du crédit d'étude voté lors de la précédente séance. La Commune doit en effet montrer une exemplarité et est contrainte par différentes normes.

M. Schopfer demande ce qu'il adviendra si l'étude montre que cet aménagement est trop bruyant.

M. Beuchat lui explique que, le cas échéant, la Commune aura des mesures à prendre pour que le bruit soit admissible au droit des riverains voire recevra un refus d'autorisation de construire.

3. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 18 novembre 2024

Mme la Présidente passe la parole à **M. Merlon,** Président de la commission des finances.

M. Merlon résume brièvement la séance et reste évidemment à disposition des Conseillers-ères municipaux-ales pour répondre à tout questionnement.

Le budget de fonctionnement 2025 présente des charges s'élevant à CHF 6'681'263.-- et des revenus à CHF 6'682'684.--, soit un excédent de revenus présumé de CHF 1'421.--.

Les membres du Conseil municipal ont également reçu un plan intentionnel des investissements.

M. Merlon remercie chaleureusement Mme Spencer pour son aide à la rédaction du procès-verbal de la commission des finances ainsi que pour son important travail sur les comptes et le budget de la Commune.

En complément, **M. Bouvier** se dit heureux de présenter un budget équilibré, conçu pour répondre aux besoins de la Commune, tout en respectant les ressources à disposition.

En effet, ce budget reflète un travail collaboratif visant à regrouper la majorité des demandes exprimées par les différentes commissions. Grâce à leur engagement et à une analyse approfondie des priorités, il a été possible de répondre aux besoins essentiels et de préparer Chancy à un avenir harmonieux, tout en assurant l'entretien du patrimoine communal et un développement durable.

Au nom de l'Exécutif, **M. Bouvier** tient à remercier sincèrement Mme Spencer ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce budget. L'implication et l'expertise de chacun-e ont été essentielles pour mener à bien cette tâche.

Il félicite ensuite les membres du Conseil municipal pour le formidable travail accompli en vue de 2025. Grâce à toutes et tous, il est possible de continuer à faire de Chancy une commune accueillante où il fait bon vivre, au service du confort et du bien-être de ses citoyens. Il se réjouit de poursuivre ensemble cette belle dynamique.

M. Merlon conclut en précisant que la commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité la proposition de budget 2025.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative aux indemnités allouées en 2025 aux Conseillers administratifs / Maire et Adjoints

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Bouvier clarifie l'augmentation des indemnités proposée dans la délibération. En effet, depuis plus de 10 ans, l'Exécutif se contente des compensations minimales imposées par la loi tandis que les tâches, séances et commissions de l'ACG s'intensifient au fil du temps qui passe.

Une discussion s'ensuit sur la modification à venir du RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes) ainsi que le programme interne envisagé pour seconder l'Exécutif dans ses diverses fonctions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.
Il est pris acte de cette décision.

c) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Mme Conrad demande si cela est obligatoire.

Cela lui est confirmé tout comme l'obligation de faire voter une telle délibération.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 12 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

d) Crédit de CHF 1'050'000.-- destiné à la reprise des exutoires des réseaux d'eau pluviale au Rhône et la création de milieux naturels

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.
Il est pris acte de cette décision.

M. Bouvier remercie sincèrement les Conseillers-ères municipaux-ales pour la confiance témoignée par ces votes ainsi que **Mme Pasche** et **M. Beuchat** pour leur soutien.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Ventre remercie les employés communaux, MM. Gunter et Croset pour l'installation des magnifiques décorations de Noël.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney revient brièvement sur la distribution du vin chaud par la commission à l'occasion du marché de Noël. Elle remercie les membres qui y ont participé ainsi que la FASe pour le prêt d'une tente, et reconnaît que malgré la pluie battante, ce fut un moment fort sympathique.

M. Cal Suarez s'inquiète d'ailleurs de savoir où sont stockées les tentes appartenant à la commune.

M. Bouvier lui répond qu'il demandera à M. Gunter.

d) Commission des finances

Aucune autre communication que celles du point 4 a) du présent procès-verbal.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland annonce que le ChancyLien de Noël devrait être distribué le 18 décembre prochain.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

Aucune communication.

Échanges de courriels depuis la tenue de la Commission des finances

M. Bouvier souhaite revenir sur un vif questionnement survenu après la commission des finances et rappelle que le projet de budget 2025 a été préavisé favorablement à l'unanimité lors de cette séance. Toutefois, un membre du Conseil municipal a adressé plusieurs courriels dont la teneur mettait en doute la bonne gestion des marchés publics et l'attribution de certains contrats.

Dès lors, **M. Bouvier** a jugé préférable, sur les conseils du SAFCO (Service des affaires communales), d'obtenir un avis de droit, réponse qui a été transmise au Conseiller municipal. Aujourd'hui, ce dernier s'étonne que la Commune ait eu recours à un avocat et persiste encore dans ses croyances.

Afin d'éviter un énième mail, **M. Bouvier** tient à préciser à toutes et tous ce qui suit.

La proposition de budget établie pour le Conseil municipal comporte 2 fonctions 2 natures, ce qui est le minimum exigé par la LAC (Loi sur l'administration des Communes). Les membres de la commission des finances reçoivent un budget plus détaillé, avec 6 fonctions 7 natures, ainsi que les précisions fournies par Mme Spencer. Ces indications leur permettent donc une étude plus approfondie des propositions, contrats, et prestations.

Selon la LAC, article 48, lettre a), l'administration de la Commune relève de la compétence du Maire. En tant que membre du Conseil municipal et dans le cadre de son droit d'initiative, chaque Conseiller-ère municipal-e peut poser des questions (LAC - article 24 al. 2 let.b). En revanche, il-elle ne peut en aucun cas s'immiscer dans l'administration de la Commune, pour ce faire, il-elle doit impérativement être élu-e à l'Exécutif.

Le Conseiller municipal soutient en préambule :

« à Genève, le droit des marchés publics est principalement régi par

1. *la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), applicable au niveau fédéral;*
2. *la loi sur les marchés publics (LMPu) au niveau cantonal;*
3. *les accords internationaux tels que l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP), auxquels la Suisse est partie ».*

Comme il le souligne à juste titre, la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) est effectivement applicable au niveau de la Confédération, elle ne concerne ni les cantons, ni les communes et n'est donc pas applicable à Chancy.

La LMPu est la Loi sur le Ministère public du canton de Vaud, elle ne concerne donc ni les marchés publics, ni le canton de Genève ou la Commune.

Au niveau du canton et des communes, c'est l'Accord intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP), la Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics (L-AIMP) et le Règlement sur le Marchés Publics (RMP) qui régissent le droit des marchés publics.

Le point de départ du Conseiller municipal est donc erroné. C'est ennuyeux, lorsque l'on veut faire la leçon, de se tromper soi-même sur les fondements du domaine concerné.

M. Bouvier poursuit : le Conseiller municipal évoque par ailleurs les principes théoriques qui régiraient selon lui la prolongation de contrats; sommes-nous élus pour discuter des principes théoriques régissant le droit des marchés publics ? Il ne le croit pas. Pour sa part, il est responsable de la gestion de la Commune, pas professeur de droit ou théoricien des marchés publics, et il ne va pas débattre ici des principes théoriques du droit des marchés publics.

M. Bouvier pense avoir répondu à toutes les questions posées, au plus près de sa conscience et en s'appuyant en effet sur les compétences d'un spécialiste du droit des marchés publics, parce que c'est un domaine complexe, dans lequel il est facile de s'égarer, comme cela a été prouvé précédemment. Il est désolé que ses réponses ne satisfassent pas le Conseiller municipal mais n'en a pas d'autres.

En conclusion, il souhaite assurer les élus de ce que sa préoccupation est la gestion efficace de la Commune, avec pragmatisme et bon sens. *« Je suis élu pour servir et pas pour me servir ».*

M. Bouvier précise encore que dans chaque situation, l'Exécutif fait au mieux et au plus près de sa conscience. Il trouve également préférable d'en parler de vive voix plutôt que de poursuivre ces échanges de mails.

Mme la Présidente lève la séance à 19h40.

La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney

Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer

La Secrétaire
Joëlle Noverraz